

L'éco-autoroute A19 fête ses 10 ans

Les équipes de VINCI Autoroutes ont célébré aujourd'hui les 10 ans de la mise en service de l'A19. Pour l'occasion, elles étaient réunies au centre d'exploitation de Fontenay-sur-Loing en présence du sous-préfet de Montargis, du député de la circonscription, des élus d'Orléans Métropole, du Conseil départemental du Loiret, ainsi que des communes situées à proximité de cette infrastructure pionnière en matière environnementale. Comme l'a souligné Pierre Coppey, président de VINCI Autoroutes : *« 10 ans après sa mise en service, l'A19, empruntée tous les jours par près de 10 000 véhicules, a tenu ses promesses en termes de sécurité routière, d'insertion environnementale et de valorisation des territoires ».*



En signant en 2005, avec Arcour (VINCI Autoroutes) le contrat de concession, pour 65 ans, de ce grand projet d'un montant de plus de 800 millions d'euros, l'Etat voulait achever le grand contournement sud de la région parisienne et proposer une solution alternative à la RD2060, qui était alors l'une des routes les plus meurtrières de France. Les 101 km de cette nouvelle autoroute devaient également être conçus selon des standards environnementaux élevés -devenus depuis lors une référence, d'où son nom d'éco-autoroute- tant en matière d'insertion paysagère que de préservation de la biodiversité. Comme l'a rappelé Pierre Coppey, ce projet témoigne du *« savoir-faire intégré de concepteur, financeur, constructeur et exploitant de VINCI Autoroutes ».*



Didier DEVIN, maire de Fontenay-sur-Loing, Frédéric NERAUD, vice-président du Conseil départemental, Jean-Pierre DOOR, député, Céline BARTHEROTE, chef du district du Loiret VINCI Autoroutes, Eric DOLIGE, ancien président du Conseil général, Pierre COPPEY, président de VINCI Autoroutes, Marc BOURON, directeur général adjoint de VINCI Autoroutes.

Saluée par M. Frédéric Néraud, vice-président du Conseil départemental, comme « *un atout majeur* » pour le département du Loiret, ayant permis de « *renforcer ses échanges avec les autres territoires nationaux et européens* », l'autoroute A19 constituait, lors de sa création, le « *maillon manquant* » entre le Nord-est de la France et la façade atlantique. M. Eric Doligé, ancien président du Conseil général du Loiret et soutien historique du projet, a souligné le rôle décisif joué par les élus des territoires dans l'aboutissement de ce projet structurant. M. Paul Laville, sous-Préfet de Montargis, a également salué le haut niveau de sécurité de cet axe autoroutier et rendu hommage aux « *gardiens de l'autoroute* » que sont les forces de sécurité et les agents routiers.

Une autoroute exemplaire en matière de performance environnementale et d'insertion paysagère

Avec ses 103 bassins de collecte des eaux de ruissellement, ses 107 passages pour animaux -dont 2 tranchées couvertes de 150 m de long- et plus de 200 000 arbres plantés sur ses abords, l'A19 a été pionnière en matière de respect de l'environnement et de la biodiversité. Elle est devenue, depuis lors, une référence dans ce domaine pour la construction de nouvelles infrastructures autoroutières.

En outre, le programme « 1 % paysage et développement » a permis dans un esprit partenarial de jeter des ponts entre les différents acteurs des territoires qu'elle traverse et de revaloriser le patrimoine dans les communes avoisinant l'autoroute. Encadré par la circulaire du 31 mars 2005, il consiste à consacrer 1 % du montant des travaux pour des actions de mise en valeur des espaces situés en dehors des emprises autoroutières. En l'espèce, **3,707 millions d'euros de subventions** représentant 70 projets d'études ou de travaux le long de l'A19 ont été versés au titre de la mise en œuvre du « 1 % paysage et développement » par le concessionnaire ARCOUR.

24 ÉTUDES et 46 DOSSIERS DE TRAVAUX RÉALISÉS.

Espaces publics

- Centres-bourgs et hameaux : **5** projets
- Monuments non protégés et abords : **10** projets
- Zone d'activités : **1** projet à **Escrennes**
- Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins : **13** projets

Espaces privés

- Fermes et leurs abords : **17** projets.



Restauration extérieure de l'église de Teillay

Les Jardins de la Voie Romaine : une démarche d'insertion sociale exemplaire

L'autoroute A19 a permis la création des **jardins de la Voie Romaine** : le jardin maraîcher de Beaune-la-Rolande (jardin Beaunois) et la Roseraie de Morailles.

Constituées en association (loi 1901), ces deux structures permettent à des adultes en difficulté de se reconstruire progressivement au travers d'une activité support (maraîchage, horticulture, ...) et de bâtir un projet professionnel. En activité depuis octobre 2010, elles accueillent ainsi chaque année une trentaine de « jardinier(e)s » originaires de différentes communes du territoire. Ils sont encadrés et accompagnés sur le plan technique par une équipe de permanents, mais aussi au niveau socio-professionnel. L'ensemble de l'équipe, soutenue activement par des bénévoles et financeurs impliqués, produit des légumes biologiques diversifiés **certifiés Ecocert** (approximativement **80 tonnes/ an** avec **120** variétés), les commercialise sous la forme de paniers (et /ou en boutique) via un réseau d'adhérents- consommateurs en circuits-courts (producteur - consommateur). Timothée Huck supervise les deux sites (Jardins et Roseraie) : « *sur cet espace protégé de toute pollution, des personnes en insertion cultivent des légumes bio qui nourrissent 300 familles par semaine. Nous organisons des ventes directes le vendredi.* »

Le jardin maraîcher de Beaune-la-Rolande (jardin Beaunois).

VINCI Autoroutes a favorisé la culture biologique de 9 hectares de terres sur les délaissés de l'autoroute A19 sur les communes de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers-le-Vieil. Le jardin Beaunois est né d'un travail commun, initié en 2010, entre les jardins de Cocagne et la Fondation VINCI pour la Cité.

Ses caractéristiques :

- Des pratiques agricoles nouvelles avec 100 % de cultures biologiques et certifiées.
- Un projet associatif au service du territoire créateur de lien et de cohésion sociale défini via un conventionnement « chantier d'insertion ».
- La possibilité de faire bénéficier les populations locales des fruits de cette production. Ceux qui le souhaitent peuvent devenir membre et recevoir à domicile ou dans un point de dépôt un panier de légume bio par semaine.



La Roseraie de Morailles.

Créée par André Eve dans les années 90, celui-ci y a développé les variétés de roses qui ont fait sa renommée internationale. Le site est devenu un jardin d'insertion en juin 2018.

Ses caractéristiques :

- Un patrimoine horticole exceptionnel avec 700 rosiers et autant de vivaces.
- 2,5 hectares de maraîchage biologique et diversifié où des légumes sont cultivés toute l'année.
- Une boutique proposant des légumes bios et des produits locaux ouverte du mercredi au samedi.
- Le café de la Roseraie où des événements sont organisés toute l'année.

L'Autoroute A19, Artenay- Courtenay, en chiffres :

- 101 km : 99 km dans le Loiret et 2 km dans l'Yonne
- 1 aire de services unilatérale : l'aire du Loiret
- 5 échangeurs : Pithiviers / Beaune-la-Rolande / Ferrières-en-Gâtinais / Courtenay / Savigny-sur-Clairis
- 3 nœuds autoroutiers : avec l'A10 / avec l'A77 / avec l'A6
- 3 couples d'aires de repos : Mauregard / Teillay - Vallée-du-Loing / Cepoy - Chantecoq / Philippe Rossi
- 103 bassins de rétention des eaux de ruissellement
- 1 viaduc sur la vallée du Loing d'une longueur de 1008 m
- Des passages pour animaux : 25 passages spécifiques pour la grande faune dont 2 sections couvertes de 150m de long et 82 passages pour la petite faune
- Plus de 200 000 arbres plantés
- Budget : 802 millions d'euros financés à 90% par VINCI, 5% par l'Etat et 5% par les collectivités locales.

CONTACTS PRESSE - Karine FICAT : 06 09 44 65 37 - Géraldine POIRault-GAUVIN : 06 29 49 98 46

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).